

**Compte rendu de la réunion du conseil municipal**  
**Du 18 Février 2019 à 20 heures**

Par suite d'une convocation en date du 07 Février 2019, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Buais-les-Monts, se sont réunis à la mairie de Buais-les-Monts « 23 route de le Teilleul » le 18 Février 2019 à 20h00.

Etaient présents :

			COURTEILLE Eric	DESLOGES Gilbert
FERMIN Joëlle	GAOUYAT Claude			
		JEHAN Gabriel		LEBOISNE Sébastien
LELIEVRE Aline	LEMOUSSU Joël			PARIS Jean-Claude
PARIS Solange			ROUPENEL Rolande	VAUFLEURY Gilles

Pouvoirs : (1) Martine BOISHY à Solange PARIS

Absents excusés (1)

Absents : Charpentier Françoise, Gaucher Antoine, Grasménil Eric, Langlois Patrice, Petitpas Robert, Poirier Marcel

Secrétaire de séance : Solange PARIS

Points en plus : si acceptés par l'ensemble du conseil

- Sans objet

**1) Approbation du compte rendu du 14 janvier 2019.**

Le compte rendu du conseil a été validé par l'ensemble du Conseil.

**2) Devis des entreprises Roblin et Mury concernant la rénovation des 3 logements (Appart. Ex Monsieur Danjou, Mme Gouasdon et Mr Leveau) situés à l'étage de Cour Camille Claudel.**

Monsieur Lemoussu présente les devis des deux entreprises Roblin et Mury concernant la rénovation des trois logements situés Cour Camille Claudel.

Nous avons fait appel à deux entreprises afin d'obtenir des devis.

Après étude des divers devis reçus, l'entreprise Roblin de Mortain est la mieux disante.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **DECIDE** d'accepter les devis de l'entreprise Roblin de Mortain pour un montant de **11209.23 TTC** soit (9341,03 € HT) ;
- **DONNE** pouvoir au Maire pour la signature de tous les documents concernant ces travaux (Devis 554-1037-5, 554-1036-4 et 554-1035-3 du 14 janvier 2019).

Ainsi fait et délibéré à BUAIS-LES-MONTS par le conseil municipal, les jours, mois et an susdit.

A la demande de certains conseillers, il serait judicieux de créer de nouvelles adresses par le biais de numéros car il y aura plusieurs logements situés dans l'ancien groupe scolaire.

### **3) Devis reprise de concessions (Entreprise Lepetit).**

Monsieur Lemoussu, responsable de la commission cimetièrre, propose un devis des Pompes Funèbres Lepetit, concernant la reprise des concessions dans le cimetière de Buais et de St Symphorien des Monts.

Ce devis comprend le démontage, l'évacuation de celui-ci en décharge et la fourniture de graviers pour remise à propre de l'emplacement. Les exhumations ne sont pas comprises dans le devis. Celui-ci s'élève à **786 € TTC** (655 € HT)

Un second devis concerne la fourniture et la pose de trois cavurnes dans le cimetière de Buais. Le devis s'élève à **1109.99 € TTC.** (924.99 € HT).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **DECIDE** d'accepter les devis de l'entreprise Lepetit.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour la signature de tous les documents concernant ces travaux.

Ainsi fait et délibéré à BUAIS-LES-MONTS par le conseil municipal, les jours, mois et an susdit.

### **4) Informations (problèmes informatiques) mairie.**

Suite aux problèmes informatiques survenues courant janvier, la mairie à mis en place un système de sécurisation informatique plus large (mise en place d'un nouveau anti-virus plus performant ainsi qu'un système de sauvegarde externe).

**5) Devis de démolitions ancien restaurant « La rotisserie Normande ».**

Monsieur le maire évoque le rachat de la rôtisserie normande qui est sous la menace d'un péril imminent. Le conseil avait délibéré pour un rachat de 19000 € correspondant au coût de la démolition. Aujourd'hui, le devis de l'entreprise Robidat est de 32085 € HT et le second de l'entreprise APTP est de 34100 € HT. Après réflexion, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de porter la valeur d'achat de l'ancien restaurant pour 32085 € HT. La commune va préparer un courrier au notaire en charge de l'affaire.

**6) Modifications marché entretien de voirie avec Atecom (programme 2018-2019-2020), intégration du nouveau membre.**

Monsieur le maire présente l'acte d'engagement avec l'intégration des avenants 1 et 2.

En effet, sur l'avenant numéro 2 il y a intégration d'un nouveau membre, il s'agit de l'entreprise GD Voirie représenté par son responsable Monsieur Gildard Debroise.

A l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement incluant le nouveau membre (GD Voirie), ainsi que l'avenant n°2.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux mandatements des factures concernant le programme de la voirie 2018-2019-2020.

Ainsi fait et délibéré à BUAIS-LES-MONTS par le conseil municipal, les jours, mois et an susdit.

**7) Dommages ouvrages pour l'ancien groupe scolaire « Cour Camille Claudel ».**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancien groupe scolaire Cour Camille Claudel, la commune doit souscrire un contrat d'assurances Dommages ouvrages en cas de litige pour une durée de 10 ans (assurance décennale). Il présente celui de l'agent AXA du Teilleul.

La cotisation s'élève à **11049.02 €**, à celle-ci s'y ajoute les frais de répertoire et la taxe d'assurance.

A l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré

- **ACCEPTE** la proposition d'Axa concernant les garanties dommages ouvrages
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le maire de signer cette proposition et tous les documents s'y rapportant.

**8) Demande de subvention pour une classe de voile.**

Monsieur Courteille présente une demande de subvention exceptionnelle de l'école élémentaire Lecroisey située à St Hilaire du Harcouët concernant une classe de voile à Cancale.

Cette demande concerne un enfant sur la commune de Buais-les-Monts.

A l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'octroyer une subvention exceptionnelle à hauteur de 30 €.

Ainsi fait et délibéré à BUAIS-LES-MONTS par le conseil municipal, les jours, mois et an susdit.

**9) Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques pour l'année scolaire 2017-2018 de :**

- Saint Hilaire du Harcouet :

Monsieur le maire présente un courrier concernant une demande de frais de fonctionnement pour les élèves en classe maternelle, primaires et classe ULISS des écoles publiques de St Hilaire du Harcouët.

- - Le coût est de 1497.15 € par élève en classe maternelle x 6 élèves de la commune soit **8982.90 €.**
- - Le coût est de 466.72 € par élève en classe élémentaire x 10 élèves de la commune soit un total de **4667.20 €.**

- -Le coût est de 502.32 € par élève pour les classes ULISS (cout de fonctionnement + fournitures scolaires) x 1 élève de la commune pour un total de **502.32 €**.

**Soit un montant total de 14 152.42 €.**

- A l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le maire à mandater la somme de **14 152.42 €** pour les frais de fonctionnement des écoles publiques de St Hilaire du Harcouët.

Ainsi fait et délibéré à BUAIS-LES-MONTS par le conseil municipal, les jours, mois et an susdit.

- Mortain.

Monsieur le maire présente un courrier concernant une demande de frais de fonctionnement pour l'école publique de Mortain concernant l'année scolaire 2017-2018. Cette participation aux frais de fonctionnement concerne 1 élève de la commune de Buais-les-Monts.

Les frais de fonctionnement s'élèvent à **295.66 €**.

A l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le maire à mandater la somme de 295.66 € pour les frais de fonctionnement de l'école publique de Mortain.

Ainsi fait et délibéré à BUAIS-LES-MONTS par le conseil municipal, les jours, mois et an susdit.

- Notre dame du Touchet.

Monsieur le maire présente un courrier concernant une demande de frais de fonctionnement pour les élèves scolarisés à l'école de Notre Dame du Touchet. Les frais de fonctionnement concernent l'année scolaire 2017-2018.

A l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le maire à mandater la somme de **1701.01 €** pour les frais de fonctionnement des écoles publiques de Notre Dame du Touchet.

Ainsi fait et délibéré à BUAIS-LES-MONTS par le conseil municipal, les jours, mois et an susdit.

**10) Autorisation concernant l'assistance AMO (Assistance maîtrise d'ouvrage) pour les travaux des abords de la salle des fêtes de Buais pour la phase travaux.**

Monsieur le maire souhaite passer le projet concernant l'aménagement des abords de la salle des fêtes au stade opérationnel. Un premier acte d'engagement à déjà été signé avec le groupement Atecom pour l'étude de faisabilité. Aujourd'hui, il présente un avenant n°1 qui concerne l'Assistance à maîtrise d'ouvrage. Cet avenant concerne la confection du marché, le suivi par le biais de réunions ainsi que la réception des travaux. Il porte le marché de maîtrise d'ouvrage à 18390.00 € HT.

A l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré

- **ACCEPTE** l'avenant n°1 du groupement ATECOM
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire à signer cet avenant concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet d'aménagement des abords de la salle des fêtes de Buais.

Ainsi fait et délibéré à BUAIS-LES-MONTS par le conseil municipal, les jours, mois et an susdit.

**11) Questions diverses.**

A) Devis de l'entreprise Hamel.

Monsieur le maire présente un devis de l'entreprise Hamel concernant le raccordement du logement de Mme Mondher sur la chaudière à bois. Ce raccordement est demandé par le SDEM pour la mise en place de la chaudière à bois. Ce devis ne fait pas partie du marché Cour Camille Claudel.

Ce devis s'élève à **2330.98 € HT.**

A l'unanimité, le conseil municipal, après en avoir délibéré

- **ACCEPTE** le devis.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire de signer le devis n°DE2015370 en date du 08/02/2019.

Ainsi fait et délibéré à BUAIS-LES-MONTS par le conseil municipal, les jours, mois et an susdit.

B) Informations subvention du FIR acceptée pour Cour Camille Claudel.

Monsieur Leboisne informe l'ensemble du conseil l'attribution de 72 500 € au titre du Fonds d'investissement rural pour la réhabilitation de Cour Camille Claudel.

*Question Mme Roupenel : Va-t-il être fait quelque chose au niveau de la place de stationnement handicapée à coté du cimetière de St Symphorien des Monts, quelqu'un est de nouveau tombé ?*

*Réponse : Oui M Montecot va retirer les blocs de bétons gênants.*

*Question Mme Paris : Est-ce que les trottoirs vont être refaits après les travaux d'effacement des réseaux ?*

Pour le moment, non, il faut attendre un peu que l'encaissement se tasse pour refaire les trottoirs.

*Question Mr Desloges : Peut-on profiter de mettre en place un radar pédagogique ou autre pour faire réduire la vitesse « excessive » de certains automobilistes dans le cadre des tranchées d'effacement des travaux ?*

Pourquoi pas mettre un radar intelligent qui indique la vitesse, l'amende ainsi que les points enlevés. Le sujet sera étudié par la commission voirie.

**Fin de la réunion :21 heures 50**

---

**Publié et affiché conformément à l'article L2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

**En mairie, à Buais-les-Monts, le 22 février 2019**

